Image not found or type unknown

CARTE GRISE VEHICULE MR OU MME

Par **verret**, le **06/10/2009** à **18:50**

Bonjour,

Nous sommes mariés sous le régime de la séparation des biens avec deux enfants majeurs.

Si la carte grise d'un véhicule est au nom de mr OU mme, que se passe t il en cas de déces de l'un des deux, le survivant peut il utiliser le véhicule ou le vendre librement sans que cela passe dans la succession.

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés